

à la Commission du Reichstag allemand. Le centre avait soumis une motion demandant leur exemption.

Le ministre de la guerre déclara qu'il n'était pas hostile au projet. La grâce de l'empereur a depuis longtemps rendu la loi illusoire. Mais il lui semble que la Commission n'est pas le lieu propice pour l'arrangement définitif de cette affaire.

M. de Renda, national-libéral, votera avec ses amis pour la motion du centre.

M. de Stauffenberg, un des chefs de la gauche libérale (sécessionniste), est sympathique à la motion, mais il fait des objections quant à la forme.

M. de Maltzahn-Gültz, conservateur, constate que son parti est divisé sur ce point. Il demande qu'on fasse deux lois, l'une pour les catholiques, l'autre pour les protestants.

M. Marquadsen, libéral, est favorable à la motion, mais il désire une autre rédaction.

M. Richter, le chef du parti progressiste, combat la motion. Il ne veut de faveur pour personne.

M. Windthorst constate que tous, même les protestants, désirent l'exemption des prêtres. Il est pénible de penser qu'un caporal peut maltraiter un prêtre.

M. de Behr, conservateur, est pour la motion.

Au vote, 12 voix sur 20 voix se prononcent pour la motion. Sur les 8 qui ont voté contre, 4 appartiennent au parti progressiste, 2 au parti socialiste, et 2 à la droite protestante.

Deux points sont à remarquer dans ce vote et ce débat : 1. Les adversaires de la motion ne sont pas, sauf une ou deux exceptions, défavorables à l'exemption du service militaire des prêtres ; 2. Le ministre de la guerre semble insinuer que ce point sera l'objet d'une entente entre le gouvernement et l'autorité ecclésiastique.

LE PETIT FRÈRE DE L'ENFANT JÉSUS.

Vers la fin du quinzième siècle, une dame de la plus haute noblesse de Madrid introduisit dans son palais un de ces usages pieux et touchants que la foi de nos pères aimait à fixer pour toujours dans les traditions de la famille.

Aux approches de la Noël, la marquise et ses filles préparaient un petit berceau pour un nouveau-né, qui était d'ordinaire choisi parmi les plus pauvres du voisinage. Il fallait seulement qu'il appartint à des parents honnêtes et religieux, et ceux-ci devaient le porter, la nuit de Noël, au palais du Marquisat. On le plaçait dans un petit lit tout blanc devant la crèche, et Mme la marquise, entourée de sa famille, le lavait en souvenir de l'Enfant-Jésus, dont il retraçait la pauvreté et le dénuement. Puis, elle le revêtait elle-même des habits que ses propres filles avaient préparés et cousus. Après quoi, il était donné aux parents une grosse aumône, exclusivement destinée à libérer l'enfant, le temps venu, du service militaire.